



INSCRIPTIONS PAR EQUIPE AU CROSS CORPORATIF 53

Ouverture le 1^{er} Août 2023

Les coureurs inscrits doivent, soit habiter, soit travailler en Mayenne (article 4 des statuts de l'association)

La clôture des inscriptions des fixée au 1er OCTOBRE 2023

AUCUN DELAI SUPPLEMENTAIRE NE SERA ACCORDE

ACCES AU MODULE D'INSCRIPTIONS (muni de ses codes identifiants)

[Connexion Equipe](#)

INSTRUCTIONS

CREATION D'UNE NOUVELLE EQUIPE (ne concerne pas les équipes existantes en 2022/2023)

Pour inscrire des coureurs dans une équipe, l'équipe doit être créée. Demander la création par mail à crosscorpo53@gmail.com en indiquant : nom de l'équipe – nom du responsable, adresse, tél portable, mail Suite à la validation le responsable reçoit un mail lui indiquant les identifiants pour se connecter à son compte.

RENOUVELLEMENT ANNUEL DE L'EQUIPE (concerne les équipes présentes en 2022/2023 et les nouvelles quand la création est faite)

Ce que vous avez à faire

Les coureurs inscrits en 2022 / 2023 sont présents.

En face de chaque coureur : il y a une icône Petit Crayon (éditer la fiche)

- CAS UN : le coureur renouvelle- vérifier les données et mettre le certificat médical.
- CAS DEUX : le coureur ne se réinscrit pas : supprimer le coureur (icône Supprimer).
- CAS TROIS : nouveau coureur : procéder à Inscription. Remplir les données.

Quand tout est correct pour un coureur, passer l'inscription à l'état « inscription validée »

Demande Validation :

Quand toutes les inscriptions sont prêtes et uniquement à ce moment là, le responsable fait « demande de validation »

Un mail est envoyé aux Corps. Après vérification, l'équipe passera à l'état VALIDE

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

CERTIFICATS MEDICAUX

Le certificat est valable UN an (car nous ne sommes pas sous le régime des licences). La date de délivrance doit donc être inférieure à un an par rapport à la date du dernier cross. Attention aux licences.

Si vous vous faites présenter une licence FFA , veuillez vérifier qu'elle couvre bien cette période.

Aucune autre licence (FFTRI etc...) ne sera acceptée, conformément aux règles de la FFA

D'autre part les certificats médicaux (ou copie licence FFA) devront être téléchargés dans la fiche d'inscription du coureur

Nous vous rappelons que, conformément à notre règlement intérieur, vous êtes responsables de conservation des certificats et que votre responsabilité pourrait être engagée en cas d'absence ou de non-conformité.

INTERDICTION DE PRÊTER DES DOSSARDS

Nous vous demandons d'informer vos inscrits que tout prêt de dossard à une autre personne est strictement interdit pour des questions de responsabilité et d'assurances et d'équité sportive.

PORT DES DOSSARDS

Il est aussi conseillé de rappeler que les dossards doivent être accrochés avec 4 épingles.

D'une façon générale invitez vos adhérents à prendre connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association présents sur le site internet.

**Venez chercher les dossards de votre équipe
au magasin Run Attitude de Saint Berthevin
le Vendredi 20 Octobre de 17 heures à 19 heures
Ou le samedi 21 Octobre de 10 h à 16 heures**